

Elections Psychologues de l'Éducation nationale

Avant le 27 novembre, votez, faites voter pour les listes FNEC FP FO

Le corps des psychologues de l'Éducation nationale a été créé le 1^{er} septembre 2017.

Le vote pour les commissions administratives paritaires académiques et nationales est l'occasion pour les ex PE psychologues scolaires, les ex COP et DCIO de dire :

- ✓ **STOP** à la casse des droits,
- ✓ **NON** à des obligations de service modifiées,

La FNEC FP-FO s'est opposée à la création de ce nouveau corps où tout le monde y perd. Les faits nous donnent raison. Le ministère a voulu vendre du rêve aux personnels : les textes parus le démontrent.

Voter FO, c'est revendiquer :

- ▶ Alignement des indemnités des Psy-EN du second degré sur celles des Psy-EN du premier degré : indemnité de 2044€ pour tous les Psy-EN
- ▶ Non à l'allongement du temps de travail et maintien des congés scolaires
- ▶ Tous les Psy-EN avec trois ans d'ancienneté au 11^{ème} échelon doivent obtenir la hors-classe, et non un nombre ridiculement faible
- ▶ Aucun Psy-EN ne doit se voir imposer de changer de spécialité
- ▶ Tous les ex-COP et DCIO doivent pouvoir avoir un poste en CIO alors que chaque semaine au BO la fermeture d'un nouveau CIO est annoncée. Les fermetures de CIO doivent cesser, l'Etat doit s'engager pour le maintien du service public et prendre les mesures pour la réouverture des CIO
- ▶ Non à l'annualisation du temps de travail et aux 1607 heures imposées à tous dans le cadre du nouveau corps.

Voter FO, c'est revendiquer :

- ▶ Oui à la hausse immédiate de 16% de la valeur du point d'indice
- ▶ Oui au maintien de notre régime de retraite avec une pension calculée sur la base de 75% du traitement des 6 derniers mois
- ▶ Non à la hausse de la CSG de 1,7 point
- ▶ Non au rétablissement du jour de carence
- ▶ Non à la mise en place du protocole PPCR qui met en place les rendez-vous de carrière, les évaluations par compétences et les promotions à la tête du client, en dehors de tout élément objectif (note, barème).

Voter FO, c'est voter pour des élus qui s'engagent à défendre vos droits et garanties collectives, notamment en termes de mutations, d'avancement... comme ils le faisaient dans les CAPD pour les ex-psychologues scolaires et dans les CAPA pour les ex-COP et les ex-DCIO.



***FO est la première fédération syndicale
dans la fonction publique d'État et la
troisième dans l'Éducation nationale !***